

Premier projet
Jumelage à Madagascar
et dans l'Océan Indien



JUMELAGE SPS MADAGASCAR - FRANCE/ITALIE

APPUI AU RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET CONFORMITÉ SANITAIRE ET PHYTOSANITAIRE DES PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES À MADAGASCAR



CONTEXTES AGRICOLES MALGACHE ET RÉGIONAL (OCÉAN INDIEN)

À Madagascar, le secteur agriculture-élevage représente un atout incontournable. Secteur clé dans l'accélération de la croissance économique du pays, il pourrait générer des revenus importants à travers l'exportation de produits agricoles et agroalimentaires aux normes. Le marché régional entre les îles de l'Océan Indien offre un potentiel majeur dans cette perspective, à la condition de satisfaire aux exigences sanitaires et phytosanitaires préétablies, pour éviter leur refoulement.

Le gouvernement de Madagascar est pleinement engagé dans l'accélération de la réforme et la transformation du secteur agricole malagasy, non seulement pour satisfaire les besoins alimentaires de la population, mais aussi dans le but d'apporter de la valeur ajoutée aux produits destinés à l'exportation.

Face à ce défi, à travers le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Madagascar bénéficie d'un projet de jumelage européen. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme Régional d'Appui à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans l'Océan Indien (SANOI), mis en œuvre en partenariat avec la Commission de l'Océan Indien et financé par l'Union européenne dans le cadre du 11^e Fonds Européen de Développement. Ce jumelage est un appui au renforcement du dispositif de surveillance et de contrôle de la qualité et conformité sanitaire et phytosanitaire des produits agricoles et agroalimentaires à Madagascar. Il est mis en place pour une durée de deux ans à compter du 1er septembre 2022.

Ce premier jumelage dans la zone Océan Indien, piloté par la France – avec l'Italie en partenaire junior – s'inscrit dans une politique volontariste décidée au début des années 2010 par les cinq États membres de la Commission de l'Océan



DURÉE DU PROJET

30 mois (septembre 2022 à février 2025)



BUDGET

2 000 000 € (financé par l'Union Européenne)



ZONES D'INTERVENTION



Madagascar

(avec composante régionale COI)



PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberà
Egalità
Fraternità



ISTITUTO ZOOPOFLATICO SPERIMENTALE
DELL'UMBRIA E DELLE MARCHE "TOGO ROSATI"



VetAgro Sup
École Nationale des Services Vétérinaires



mipaaf
ministero delle politiche
agricole alimentari e forestali



ISTITUTO ZOOPOFLATICO SPERIMENTALE
DELL'UMBRIA E DELLA MARCHE "TOGO ROSATI"

Indien (COI) de faire de Madagascar le grenier de la région et soutenue notamment par l'Union Européenne et la FAO. En effet, avec 98% des terres cultivables de la COI, la production agricole malgache représente un apport majeur pour la sécurité alimentaire régionale.

OBJECTIFS

L'objectif général est de contribuer à accroître la production et améliorer la qualité sanitaire et phytosanitaire des produits agricoles et d'élevage de Madagascar, pour à la fois permettre au pays d'améliorer sa sécurité alimentaire, mais aussi pour lui permettre de participer, par ses exportations, à celle des quatre autres pays membres de la COI.

Plus spécifiquement, le « Jumelage SPS » vise à l'augmentation du nombre d'organisations professionnelles ou interprofessionnelles en capacité d'exporter des produits conformes aux normes sanitaires et phytosanitaires des pays importateurs et ainsi assurer la présence de Madagascar sur le marché international : export vers les pays de la COI, puis, à moyen terme, vers des destinations plus lointaines (pays du Moyen-Orient, Union européenne, etc.).

METHODES

Pour atteindre ces objectifs, les besoins portent sur l'harmonisation des normes malgaches de qualité sanitaire et phytosanitaire (dites « mesures SPS ») avec celles des pays de la région océano-indienne (dont celles de l'UE à travers les départements français sur zone), sur l'optimisation du fonctionnement des services compétents en matière SPS avec mise à niveau des dispositifs de contrôle et de certification à l'export et sur une gestion efficiente des risques.



EQUIPE FRANCO-ITALO-MALGACHE

- **3** chefs de projet
- **1** équipe de coordination
- **1** équipe Conseiller Résident de Jumelage
- **5** chefs de volets et **5** co-responsables ou suppléants français et italiens
- **5** chefs de volets et **7** co-responsables ou suppléants malgaches

PROGRAMME DE TRAVAIL

Le Projet Jumelage SPS :

- **Volet 1**
Mise à jour du cadre législatif et réglementaire en matière SPS
- **Volet 2**
Amélioration du fonctionnement interne des services
- **Volet 3**
Renforcement des capacités opérationnelles en matière de surveillance SPS
- **Volet 4**
Mise en place et/ou renforcement des systèmes d'information en matière SPS
- **Volet 5**
Renforcement de la communication et des échanges d'information et d'expériences entre pays membres de la COI

BÉNÉFICIAIRES

> Les bénéficiaires directs au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MinAE) :

- Direction des Affaires Juridiques et Contentieuses (DAJC)
- Direction de la Protection des Végétaux (DPV)
- Direction des Services Vétérinaires (DSV)
- Unité de Système d'Information et de Digitalisation (USID)
- Cellule de Communication (CelCom)

> Les bénéficiaires indirects

- l'ensemble des ménages ruraux malgaches, soit environ 20 millions de personnes
- les consommateurs malgaches
- les agriculteurs, les éleveurs
- les organisations professionnelles : syndicats agricoles, coopératives agricoles, groupements divers, exportateurs, etc.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE « CONSEILLER RÉSIDENT DE JUMELAGE »



Jocelyn MEROT
Conseiller résident de jumelage



Ilo Tsimok'Haja RAMAHATAFANDRY
Homologue du conseiller résident de jumelage



Fetraririna RAMAHEFARIVO
Homologue suppléant du conseiller résident de jumelage



Tiphanie TSIHOARANA
Assistante de l'équipe CRJ

CONTACTS

Délégation de l'UE
delegation-madagascar@eeas.europa.eu

Délégation de l'UE en charge du Programme SANOI
<http://eeas.europa.eu/delegations/mauritius>

Adresse du jumelage
jumelagefrancoitalomalgachesps@gmail.com